



SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos  
19600 Saint Pantaléon de Larche  
Tél : 05 55 22 61 30  
Fax : 05 55 22 64 10  
Mail : syttom19@syttom19.fr  
www.syttom19.fr

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	16
Nombre de votants :	17
Nombre de pouvoirs :	1

L'an deux mille quatorze et le 10 juin à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 03 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Jeanine VIVIER, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Jean BILOTTA, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Philippe JENTY, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, Michel SAUGERAS, Bernard MIEL, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

**OBJET : N°2014/06/01 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT**



Rapporteur : Monsieur Francis HOURTOULLE (Doyen d'âge)

L'article 7 des statuts du SYTTOM 19 précise que le Comité Syndical élit parmi ses membres, un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, de deux Secrétaires Membres et 5 Membres.

Conformément aux statuts du SYTTOM 19 et au CGCT il convient de réélire un président, un bureau et désigner les membres de la CAO.

Le Bureau est chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Comité et propose les attributions spéciales déléguées par délibération expresse du Comité.

Dans un premier temps, le Comité Syndical va procéder à l'élection du Président, puis dans un second temps à l'élection des autres membres du Bureau.

L'élection du Président et des membres du Bureau se déroule comme pour l'élection du Maire et de ses Adjoints, les deux premiers tours à la majorité absolue, le troisième à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il n'y a pas de débat avant l'élection du Président, je vous propose de procéder à l'élection du Président.

J'ai reçu la candidature de Monsieur Marc CHATEL, délégué du SIRTOM de BRIVE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Compte tenu qu'il n'y a qu'un seul candidat, je vous propose de procéder au vote à main levée.

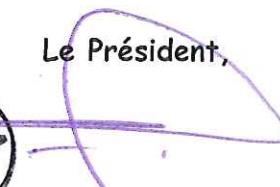
Monsieur Francis HOURTOULLE fait procéder à l'élection du Président.

**Les résultats du vote sont les suivants :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 2

**Monsieur Marc CHATEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Président du SYTTOM 19.**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A Rosiers d'Egletons, le 10 juin 2014

Le Président,  
  
Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 11/06/2014 et publication ou notification du 11/06/2014.....

